

Principales Conclusions – Rapport 2015 de l'Observatoire des armes à sous-munitions

Examen Quinquennal

Statut de la Convention sur les armes à sous-munitions de 2008

- Depuis que la Convention sur les armes à sous-munitions est entrée en vigueur le 1^{er} août 2010, devenant ainsi un instrument de droit international à valeur obligatoire, 46 Etats signataires l'ont ratifiée et neuf pays y ont adhéré, portant le nombre de pays appartenant à la Convention à 93 Etats parties et 24 Etats signataires.
- La Convention sur les armes à sous-munitions demeure le seul instrument international sur les armes à sous-munitions après qu'une tentative par les Etats pour élaborer un nouveau protocole sur les armes à sous-munitions dans le cadre de la Convention sur certaines armes classiques ait échoué en 2011. Depuis, aucun état n'a proposé une reprise des discussions sur les armes à sous-munitions dans le cadre de la Convention sur certaines armes classiques.



Destruction des stocks

- Sept Etats parties ont achevé la destruction de leur stock avant l'entrée en vigueur de la Convention le 1^{er} août 2010. Depuis, les Etats parties ont détruit 532 938 armes à sous-munitions et 85 millions de sous-munitions, tandis qu'une douzaine d'Etats parties ont achevé la destruction de leur stock.
- Au total, 27 Etats parties ont détruit 1,3 millions d'armes à sous-munitions et 160 millions de sous-munitions. Ce qui représente la destruction de 88% des armes à sous-munitions et de 90% des sous-munitions déclarées comme stockées par les Etats parties.
- L'Observatoire des armes à sous-munitions estime qu'avant le début de l'effort global pour interdire les armes à sous-munitions, 91 pays stockaient des armes à sous-munitions contenant plus d'un milliard de sous-munitions. Actuellement, 47 Etats, qui n'ont pas adhéré à la Convention, possèdent des stocks d'armes à sous-munitions.

Utilisation

- Il n'y a eu aucun rapport confirmé ni allégation de nouvelle utilisation d'armes à sous-munitions par un Etat partie depuis que la Convention sur les armes à sous-munitions a été adoptée le 30 mai 2008.
- Des armes à sous-munitions ont été utilisées dans sept Etats non signataires depuis l'entrée en vigueur de la Convention en août 2010, notamment au Cambodge par la Thaïlande (2011), en Libye (2011 et 2015), en Syrie (de 2012 jusqu'à maintenant), au Soudan (2012 et 2015), au Soudan du Sud (2014), en Ukraine (2014-2015), et au Yémen par les forces de la coalition menées par l'Arabie Saoudite (2015).
- Depuis la fin de la Seconde guerre mondiale, au moins 23 gouvernements ont utilisé des armes à sous-munitions lors de conflits dans 39 pays et quatre territoires contestés.

Contamination

- Au 1^{er} juillet 2015, 25 pays étaient contaminés par des restes d'armes à sous-munitions : neuf Etats parties, deux Etats signataires, 11 Etats non signataires, et trois autres

territoires. Il reste encore à déterminer si trois autres Etats parties et deux autres Etats signataires sont contaminés par les armes à sous-munitions.

- L'utilisation d'armes à sous-munitions depuis l'entrée en vigueur de la Convention en août 2010 a engendré une contamination accrue dans six Etats non signataires : le Cambodge, la Libye, le Soudan, le Soudan du Sud, la Syrie, et le Yémen. De plus, l'Ukraine, Etat non partie à la Convention, a été contaminée pour la première fois après que la Convention soit entrée en vigueur.
- La menace sur les civils et l'impact socio-économique représentent une cause d'inquiétude importante en Afghanistan, en Bosnie-Herzégovine, au Cambodge, en Irak, au Liban, en République démocratique populaire lao, au Soudan, au Soudan du Sud, en Syrie, en Ukraine, en Somalie, au Vietnam, et au Yémen, ainsi qu'au Kosovo, au Haut-Karabagh, et au Sahara occidental.

Déminage

- Huit Etats parties ont achevé le déminage de leurs zones contaminées par des restes d'armes à sous-munitions : l'Albanie, la République du Congo, Grenade, la Guinée-Bissau, Malte, la Mauritanie, la Norvège, et la Zambie. Un Etat signataire, l'Ouganda, et un Etat non signataire, la Thaïlande, ont également achevé le déminage de leurs zones contaminées par les restes d'armes à sous-munitions.
- Entre 2010 et 2014, plus de 255km² ont été déminés et 295 000 sous-munitions ont été détruites.
- Depuis l'entrée en vigueur de la Convention, cinq Etats parties, un Etat signataire, quatre Etats non signataires, et deux autres territoires, ont rapporté avoir remis à disposition des terres au travers d'enquêtes techniques et/ou d'enquêtes non techniques.
- Les résultats d'enquêtes et de déminage ont été mal enregistrés et rapportés par de nombreux pays. Ainsi on ne connaît pas clairement l'étendue de la contamination, la quantité de terres libérées suite à des enquêtes ou des opérations de déminage, ou le nombre de sous-munitions détruites.

Victimes

- En 2010-2014, des victimes de restes d'armes à sous-munitions ont été enregistrées dans 13 pays et trois autres territoires : en Afghanistan, au Cambodge, en Croatie, en Irak, au Liban, en République démocratique du Congo, en République démocratique populaire lao, en Serbie, au Soudan, au Soudan du Sud, en Syrie, et au Vietnam, ainsi qu'au Kosovo, au Haut-Karabagh, et au Sahara occidental. En 2014, des victimes d'attaques d'armes à sous-munitions ont été enregistrées en Syrie, et pour la première fois en Ukraine.
- Entre 2012 et 2014, au moins 1 968 victimes d'armes à sous-munitions ont été rapportées en Syrie, ce qui représente à lui seul le plus grand total de victimes jamais rapporté depuis bien avant que la Convention sur les armes à sous-munitions ne soit adoptée.
- En 2010-2014, la grande majorité des victimes était des civils, soit 92% du nombre total de victimes dont le statut était répertorié. La moitié des personnes tuées et blessées étaient des enfants.
- Au fil des ans et jusqu'au 31 juillet 2015, l'Observatoire des armes à sous-munitions a identifié des victimes d'armes à sous-munitions dans 12 Etats parties, cinq Etats signataires, 16 Etats non signataires, et trois autres territoires.

- Le nombre total de victimes d'armes à sous-munitions au fil des années est estimé à plus de 55 000. Depuis que les Etats-Unis ont mené des attaques d'armes à sous-munitions en République démocratique populaire lao et en Asie du sud-est dans les années 1960 jusqu'à la fin de l'année 2014, 19 868 victimes d'armes à sous-munitions ont été documentées globalement. Suite à l'adoption de la Convention sur les armes à sous-munitions, selon laquelle les Etats ont l'obligation de collecter des informations sur les survivants et leurs besoins, le total global de victimes connues a augmenté d'un tiers. Jusqu'à présent, c'est en République démocratique populaire lao que le plus grand nombre de victimes d'armes à sous-munitions a été enregistré.

Assistance aux victimes

- La Convention sur les armes à sous-munitions continue d'établir les standards les plus élevés en matière d'assistance aux victimes dans le domaine du droit international humanitaire. Les Etats continuent de s'engager pour soutenir les victimes d'armes à sous-munitions, ce qui se traduit par des améliorations notables.
- Tous les Etats parties ayant des victimes d'armes à sous-munitions ont fourni certains services d'assistance aux victimes, et presque tous ont agi en accord avec les actions délimitées dans le temps définies dans le plan d'action de la Convention, qui sera révisé en 2015.
- Les Etats parties n'ont pas eu les ressources nécessaires pour remplacer ou pour gérer les services qui ont été réduits et les programmes qui ont été clôturés suite aux baisses de l'aide internationale. Une aide internationale soutenue est essentielle pour assurer que l'assistance soit suffisamment disponible, particulièrement pour les survivants des zones rurales et isolées.

Production et Transfert

- Au total, 34 Etats ont développé ou produit plus de 200 types d'armes à sous-munitions.
- Dix-sept Etats parties et un Etat non signataire, l'Argentine, ont cessé de produire des armes à sous-munitions.
- Seize pays continuent de produire des armes à sous-munitions ou se réservent le droit d'en produire dans le futur. Seulement trois de ces Etats sont connus comme ayant utilisé cette arme : les Etats-Unis, Israël et la Russie.
- Par le passé, au moins 15 pays ont transféré plus de 50 types d'armes à sous-munitions vers au moins 60 autres pays. Sept anciens exportateurs sont maintenant des Etats parties à la Convention sur les armes à sous-munitions.
- Au moins deux Etats non signataires ont adopté un moratoire sur l'exportation d'armes à sous-munitions : les Etats-Unis et Singapour.

Possession

- La plupart des Etats parties ont formellement déclaré qu'ils ne conserveraient aucune arme à sous-munitions ou sous-munitions à des fins de formation ou de recherche telles que prévues par la Convention.
- Dix Etats parties—tous en Europe— ont conservé des armes à sous-munitions et sous-munitions actives à des fins de formation ou de recherche : l'Allemagne, la Belgique, le

Danemark, l'Espagne, la France, l'Italie, les Pays-Bas, la République tchèque, la Suède, et la Suisse.

- L'Allemagne a réduit son nombre d'armes à sous-munitions conservées d'environ un quart depuis 2011 en les utilisant au cours d'entraînement de neutralisation d'engins explosifs. Néanmoins, l'Allemagne demeure l'un des Etats partie conservant le plus grand nombre d'armes à sous-munitions. La Belgique, le Danemark, l'Espagne, la France, et la République tchèque ont également réduit—dans la plupart des cas de façon conséquente—le nombre d'armes à sous-munitions conservées pour la formation depuis leurs déclarations initiales. L'Australie et le Royaume-Uni avaient initialement conservé des armes à sous-munitions, mais les ont depuis détruites.

Législation nationale et Transparence

- Au total, 23 Etats parties et un Etats signataire ont promulgué une législation nationale pour mettre en œuvre la Convention. Onze Etats parties ont promulgué leur législation avant l'entrée en vigueur de la Convention en août 2010, tandis que 12 Etats parties et un Etat signataire ont promulgué leur législation depuis. Vingt Etats parties sont sur le point de rédiger, de considérer, ou d'adopter une législation nationale. Vingt-huit Etats parties ont indiqué que leurs lois existantes sont suffisantes pour mettre en œuvre la Convention.
- Au total, 67 Etats parties ont soumis leur rapport initial de transparence tel que requis par l'article 7 de la Convention, ce qui représente 80% des Etats parties.

Interprétation de la Convention sur les armes à sous-munitions

- Au moins 34 Etats parties et signataires à la Convention considèrent que toute assistance intentionnelle ou délibérée à des activités interdites par la Convention est prohibée, même au cours d'opérations militaires conjointes avec des Etats non parties. Les Etats parties suivants : l'Australie, le Canada, le Japon, et le Royaume-Uni, soutiennent l'opinion contraire et considèrent que les dispositions relatives à l'interopérabilité prévues par l'article 21 constituent une dérogation à l'interdiction de prêter assistance à des activités interdites telle que prévue par l'article 1.
- Au moins 32 Etats ont déclaré que la Convention interdit à la fois le transit d'armes à sous-munitions par un Etat non partie au travers du territoire d'un Etat partie ainsi que le stockage d'armes à sous-munitions par un Etat non partie sur le territoire d'un Etat partie. L'Australie, le Canada, le Japon, les Pays-Bas, le Portugal, la Suède et le Royaume-Uni, tous Etats parties, ont affirmé que le transit et le stockage d'armes étrangères ne sont pas interdits par la Convention.
- La Norvège et le Royaume-Uni, tous deux Etats parties, ont confirmé que les Etats-Unis ont retiré les armes à sous-munitions précédemment stockées sur leurs territoires respectifs. Les Etats-Unis ont stocké et pourraient continuer de stocker des armes à sous-munitions dans les Etats parties suivants : l'Afghanistan, l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie, et le Japon, ainsi que dans les Etats non signataires suivants : Israël, le Qatar, et peut-être le Koweït.
- Dix Etats parties ont promulgué des législations qui interdisent explicitement l'investissement dans la production d'armes à sous-munitions. Au moins 27 Etats parties et signataires à la Convention ont déclaré que l'investissement dans la production d'armes à sous-munitions est une forme d'assistance qui est interdite par la Convention.

Développements récents: 2014-2015

Statut de la Convention sur les armes à sous-munitions de 2008

- Depuis septembre 2014, cinq Etats signataires ont ratifié la Convention : l'Afrique du sud, le Canada, la Guinée, la République du Congo, et le Paraguay. Quatre pays ont également accédé à la Convention : le Belize, la Guyane, la Palestine, et la Slovaquie.
- La Colombie, l'Islande, Madagascar, la République démocratique du Congo, le Rwanda, et la Somalie, semblent être en position de ratifier très prochainement la Convention, tandis que 18 Etats signataires ont exprimé leur volonté de la ratifier. La République de Maurice, Etat non signataire, semble être en position d'achever très prochainement son processus d'adhésion à la Convention.

Destruction des stocks

- Au cours de l'année 2014, huit Etats parties, dont l'Allemagne, la France, l'Italie, et le Japon, ont détruit un total de 121 585 armes à sous-munitions et 16,4 millions de sous-munitions.
- Le Canada et le Japon, tous deux Etats parties, ont achevé la destruction de leurs stocks au cours de la période depuis septembre 2014.
- L'Allemagne, le Botswana, l'Italie, le Mozambique, et la Suède, tous Etats parties, s'affairent à achever la destruction de leurs stocks en 2015.
- En février 2015, les Etats-Unis, non signataire à la Convention, ont déclaré avoir enlevé « environ 221 502 tonnes d'armes à sous-munitions » de leur stock restant à détruire selon un processus de démilitarisation conformément à une directive politique de 2008, tandis que 250 224 tonnes supplémentaires seront démilitarisées d'ici 2018.

Nouvelle Utilisation

Des armes à sous-munitions ont été utilisées dans cinq Etats non signataires à la Convention depuis septembre 2014 :

- Des armes à sous-munitions ont été larguées sur deux endroits en Libye au début de l'année 2015, mais il n'a pas été possible de déterminer de façon concluante qui en était responsable. Précédemment, en avril 2011, les forces gouvernementales libyennes loyales à Mouammar Kadhafi ont tiré par mortier des armes à sous-munitions contre la ville de Misrata ;
- Les forces gouvernementales syriennes ont commencé à utiliser des bombes à sous-munitions larguées depuis les airs au milieu de l'année 2012, puis des armes à sous-munitions de type roquette dans des attaques qui semblent toujours en cours, tandis que les forces du groupe armé non étatique de l'Etat islamique ont utilisé des roquettes à sous-munitions lors de la seconde moitié de l'année 2014 ;
- Les forces armées du Soudan ont utilisé des bombes à sous-munitions larguées depuis les airs dans la province du Kordofan sud pendant la première moitié de l'année 2015, et précédemment en 2012 ;
- Les forces gouvernementales ukrainiennes et les forces anti-gouvernementales soutenues par la Russie ont utilisé des roquettes à sous-munitions dans les provinces de Donetsk et Lubansk (est de l'Ukraine) au cours d'attaques qui ont débuté en 2014 et pris fin après le cessez-le-feu en février 2015 ;

- Un ou plusieurs membres de la coalition menée par l'Arabie saoudite ont utilisé des armes à sous-munitions larguées depuis les airs dans le nord du Yémen depuis le 25 mars 2015 dans des opérations visant Ansar Allah (les Houthis). L'utilisation d'armes à sous-munitions lancées depuis le sol a également été enregistrée, mais pour le moment les responsabilités n'ont pas été clairement établies.

Victimes

- En 2014, des victimes d'attaques d'armes à sous-munitions ont été enregistrées en Syrie, et pour la première fois en Ukraine.
- En 2014, des victimes de restes d'armes à sous-munitions ont été enregistrées dans 12 pays et trois autres territoires.

Déminage

- En 2014, environ 74km² ont été déminés et 69 000 sous-munitions ont été détruites.
- En 2014 et en 2015, des conflits et l'insécurité ont eu des conséquences négatives sur les efforts de mises à disposition des terres en Afghanistan, en Irak, en Libye, en Somalie, au Soudan du Sud, en Syrie, en Ukraine, et au Yémen.

Production et Transfert

- La Slovaquie, ancien producteur et exportateur d'armes à sous-munitions, a adhéré à la Convention en juillet 2015.

Législation nationale

- Depuis septembre 2014, l'Islande et l'Espagne ont promulgué des législations nationales pour mettre en œuvre la Convention.

Interprétation de la Convention sur les armes à sous-munitions

- En Juillet 2015, l'Espagne est devenu le dixième Etat partie à promulguer une législation qui interdit explicitement l'investissement dans les armes à sous-munitions.